

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 825 Arrête promulgation

n° 825

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 juillet 1961

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1961

Date du numéro
31 juillet 1961

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n°, 61-733 du 10 juillet 1961 modifiant le décret n° 54-959 du 14 septembre 1954 relatif à l'organisation de la radiodiffusion dans les territoires d'Outre-Mer (J.O.R.F. du 14 juillet 1961, p. 6478). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef de Territoire et par délégation : L'Administrateur en chef chargé de l'expédition des affaires courantes, du Secrétariat général, H. GOINDARD.